

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 2 juillet 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19h30 au Centre multi fonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

Consultation publique

- **Pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 224.0m² au 824, rang Saint-Roch**
- **Pour permettre un agrandissement sur pieux au 444, rang Michaudville**
- **Pour permettre l'ajout d'un 2e bâtiment avec recouvrement de toile 416, rang Michaudville**
- **Pour permettre l'implantation d'une résidence et d'un garage accessoire à l'habitation 160, rang Michaudville**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 120-07-2019

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

- 5.1 13 juin 2019 Fondation la clé sur la porte – Merci
- 5.2 20 juin 2019 FQM – Rencontre de consultation sur la réforme de la fiscalité agricole
- 5.3 21 juin 2019 L'Arterre MRC
- 5.4 21 juin 2019 Desjardins – Renseignements fraude et épargne retraite collective
- 5.5 25 juin 2019 MMQ – Modification part de ristourne

6. Administration et finances

6.1 Adopter les comptes

6.2 Renouvellement du nom de domaine et l'abonnement aux services de Votresites.ca

6.3 Facturation - congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Sécurité civile – Plan de mesures d’urgences Proposition de formation pour 2019 de Prudent

8. Transport routier

- 8.1 Rapport des services publics
- 8.2 Autorisation - Réfection de stationnement terrain devant école et l’entrée bibliothèque
- 8.3 Traçage de lignes
- 8.4 Fissures rang Basse-Double (**rajout**)

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport - Régie des déchets
- 9.2 Rapport - Régie de l’Aqueduc

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
- 10.2 Demande de dérogation mineure pour permettre la construction d’un bâtiment accessoire de 224.0m2 au 824, rang Saint-Roch
- 10.3 Demande de dérogation mineure pour permettre un agrandissement sur pieux au 444, rang Michaudville
- 10.4 Demande de dérogation mineure pour l’ajout d’un 2^e bâtiment avec recouvrement de toile 416, rang Michaudville
- 10.5 Demande de dérogation pour l’implantation d’une résidence et d’un garage accessoire à l’habitation 160, rang Michaudville
- 10.6 Demande de nettoyage d’un fossé de chemin
- 10.7 Abattage d’arbre

11. Loisirs et culture

- 11.1 Appui à la municipalité de Saint-Simon - maintien d'un service de garde

12. Sujet divers

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyé par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D’ADOPTER l’ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 121-07-2019

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2019 et d’en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLER

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 5.1 13 juin 2019 Fondation la clé sur la porte – Merci
- 5.2 20 juin 2019 FQM – Rencontre de consultation sur la réforme de la fiscalité agricole
- 5.3 21 juin 2019 L'Arterre MRC
- 5.4 21 juin 2019 Desjardins – Renseignements fraude et épargne retraite collective
- 5.5 25 juin 2019 MMQ – Modification part de ristourne

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 122-07-2019

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois du 01 au 30 juin 2019 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	8 906.98 \$
Employés	11 733.26\$
Remises	2 986.67\$

Dépense :

Administration	15 830.97 \$
Sécurité civile	162 286.10\$
Transport (voirie)	24 789.07 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	16 861.48\$
Eaux usées	3893.69 \$

Aménagement urbanisme 1 910.86 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc 1331.49 \$

Total : 250 530.57\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P)	
				Vote POUR (O)	
				Vote CONTRE (N)	
				Absent (A)	
# 1 Marcel Therrien	O	# 5 J-Sébastien Savaria	O		
# 2 Marianne Comeau	O	# 6 Yves Guérette	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 3 Roger Cloutier	N	Maire:	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	X
# 4 Dominique Lussier	O	Maire suppléant:	-	REJETÉ	

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Karine Beauchamp

Karine Beauchamp - directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 Résolution numéro 123-07-2019 RENOUVELLEMENT DU NOM DE DOMAINE ET L'ABONNEMENT AUX SERVICES DE VOTRESITE.CA

CONSIDÉRANT que l'abonnement arrivé à l'échéance le 25 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'il faut effectuer le paiement 10 jours avant l'échéance;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER au renouvellement du nom de domaine et à l'abonnement aux services de Votresite.ca. D'autoriser le montant de 300.54 \$ taxes incluses à remettre à Votresite.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 Résolution numéro 124-07-2019 FACTURATION - CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- ANTOINE-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Gosselin a quitté le poste de directrice générale au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Gosselin prendra part au congrès annuel de l'ADMQ du 12 au 14 juin 2019 en tant que directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud avait déjà défrayé les coûts d'inscription de ce congrès;

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE FACTURER la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les frais de 565,88\$ pour le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra au Centre des congrès du Québec du 12 au 14 juin 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

7.2 Résolution numéro 125-07-2019 SÉCURITÉ CIVILE – PLAN DE MESURES D'URGENCE - OFFRE DE FORMATION PAR PRUDENT

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué et complété, au cours des derniers mois, un processus de révision de son plan de sécurité civile et de mesures d'urgence et de sinistre sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer de la pérennité de ses efforts;

CONSIDÉRANT qu'elle veut tenir des activités de formation visant à permettre aux responsables de missions de s'approprier le plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT les obligations gouvernementales

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de : Yves Guérette

Appuyé par : Roger Cloutier

IL EST RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la préparation et l'animation d'une activité de formation et d'un exercice de table en sécurité civile à Prudent groupe conseil pour la somme de 5 750,00 \$ plus taxes. Cette somme sera divisée en parts égales entre notre municipalité ainsi que celles de Saint-Hugues et de Saint-Bernard-de-Michaudville.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Aucun rapport de déposé, ceci est reporté à la prochaine séance.

8.2 AUTORISATION D'ENVOYER LES INVITATIONS À SOUMISSIONNER – RÉFECTION DE STATIONNEMENT TERRAIN DEVANT ÉCOLE ET ENTRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Ce sujet a été reporté ultérieurement.

Résolution numéro 126-07-2019

8.3 ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE TRAÇAGE DE LIGNES

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le traçage de lignes incluant 15.8 km et 5 lignes d'arrêts auprès de 2 soumissionnaires ;

Soumissionnaires	Montants
Lignes Maska	4 067.00\$ +taxes.
Marquage Traçage	3 452.20\$ +taxes

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Marcel Therrien

APPUYÉ PAR Marianne Comeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil octroie à la compagnie Marquage Traçage le contrat pour effectuer le tracé des lignes de rues.

L'offre de prix produite par Marquage Traçage fait parti intégrante du contrat en date du 25 juin 2019

Que pour donner application à la présente résolution, les montants nécessaires, sont prévus au poste budgétaire 02-460-00-521.

Résolution 127-07-2019

8.4 Réparation des fissures du rang Basse-Double

CONSIDÉRANT que le resurfaçage de la chaussée a été effectué en septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'apparition de nombreuses fissures dans la nouvelle chaussée;

CONSIDÉRANT que la clause contractuelle 2.9 du contrat avec Pavage Maska inclue des clauses techniques particulières du devis nommé; réparation des fissures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Sébastien Savaria

Appuyé par Yves Guérette

ET RÉSOLU DE DEMANDER À LA COMPAGNIE PAVAGE MASKA DE PROCÉDER À

LA RÉPARATION DES FISSURES dans la chaussée du rang Basse-Double durant l'été 2019 ET de demander au service d'ingénierie de la MRC de vérifier les travaux.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Reporté à une séance ultérieure.

10.2 Résolution numéro 128-07-2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE 224.0M2 AU 824, RANG SAINT-ROCH

Projet de construction d'un bâtiment accessoire de 224.0m², 824, rang Saint-Roch
Lot 2 706 672 - zone 505

CONSIDÉRANT que le demandeur projette la construction d'un bâtiment accessoire de 223.05m²;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il va démolir une vieille grange d'une superficie de 251.0m²;

CONSIDÉRANT que la superficie du nouveau bâtiment sera inférieure au bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Cloutier
APPUYÉ PAR Dominique Lussier
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 224.0m² maximale tout en respectant les autres dispositions du règlement de zonage et de construction de la municipalité.

10.3 Résolution numéro 129-07-2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT SUR PIEUX AU 444, RANG MICHAUDVILLE

Projet d'agrandissement sur pieux de 29.74m², 444, rang Michaudville
Lot 2 706 643 - zone 506

CONSIDÉRANT que le demandeur projette l'agrandissement de sa résidence;

CONSIDÉRANT que le règlement de construction permet un agrandissement, sur

fondation de type pieux d'une superficie allant jusqu'à 20.0m²;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu aura 30.0m² et sera supporté par des pieux vissés;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR Marcel Therrien
APPUYÉ PAR Jean-Sébastien Savaria
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre un agrandissement d'une superficie maximale de 30.0 mètres carrés de la résidence sise au 444, rang Michaudville, sur des pieux vissés.

10.4 Résolution numéro 130-07-2019
Demande de dérogation mineure pour l'ajout d'un 2^e bâtiment avec recouvrement de toile
Ferme Daniel Sansoucy, 416, rang Michaudville - Lot 2 706 609 - zone 506

CONSIDÉRANT que le demandeur désire ajouter un deuxième bâtiment avec revêtement de toile de matière plastique;

CONSIDÉRANT que le règlement ne permet qu'un seul bâtiment de ce type pour une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le positionnement du bâtiment n'aura aucun impact visuel;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSÉ PAR Roger Cloutier
APPUYÉ PAR Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un 2^e bâtiment recouvert de toile de matière plastique sur le lot 2 706 609.

10.5 Résolution numéro 131-07-2019
Demande de dérogation pour l'implantation d'une résidence et d'un garage accessoire à l'habitation, 160, rang Michaudville
Lot 2 706 625 - zone 501P

CONSIDÉRANT que le demandeur a effectué le remplacement de revêtements extérieurs sur sa résidence et son garage;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés suite à une demande de permis;

CONSIDÉRANT que le remplacement des matériaux a aggravé la dérogation dont bénéficiait ces bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'a été causé aux voisins;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSÉ PAR Jean-Sébastien Savaria
APPUYÉ PAR Marcel Therrien
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre une marge de recul avant pour la résidence à 3.80 mètres et une marge latérale pour le garage à 1.44 mètre, pour le 160, rang Michaudville, lot 2 706 625.

**10.6 Résolution numéro 132-07-2019
DEMANDE DE NETTOYAGE D'UN FOSSÉ DE CHEMIN – À PARTIR DU 250-
251 rue du cimetière**

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage d'un fossé de chemin à partir du 250 rue du cimetière (+/-) 115 mètres.

CONSIDÉRANT que le nettoyage est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'égouttement

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur René Martin

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à donner un mandat pour faire le nettoyage du fossé pour un budget d'environ 2 000,00 \$

Montant disponible au poste budgétaire 02 46000 521 « Entretien infrastructure ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.7 Résolution numéro 133-07-2019
ABATTAGE D'ARBRES**

CONSIDÉRANT que deux frênes sont malades et infectés par l'agrile du frêne au terrain de la bibliothèque et sur le terrain en face de l'école;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent être abattus;

CONSIDÉRANT qu'un des arbres présente des risques pour la maison voisine et la sécurité des employés;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées pour l'abattage des arbres et la récupération du bois infecté;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER LE CONTRAT À PROLAND afin d'effectuer l'abattage de deux arbres et la récupération du bois infecté pour 1 000\$ plus taxes.

De plus, il sera demandé au contracteur de PROLAND de nettoyer les branches d'un autre arbre qui poserait potentiellement un danger sur la rue du cimetière moyennant un léger supplément monétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

**Résolution numéro 134-07-2019
11.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON - MAINTIEN D'UN SERVICE DE
GARDE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Simon (résolution 120-06-2019) relatif au service de garde de la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors;

CONSIDÉRANT qu'en février 2019, le Ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe promettait d'ajouter 13 500 places supplémentaires dans le réseau des services de garde du Québec dont 2 500 dans les installations existantes ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Marcel Therrien
Appuyé par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

QUE LE CONSEIL APPUIE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON et demande à monsieur Mathieu Lacombe, Ministre de la Famille, de créer à très court terme, des places additionnelles subventionnées afin de préserver la Garderie l'Île-aux-Petits-Trésors de Saint-Simon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 135-07-2019

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marcel Therrien, la séance est levée à 22h02.

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Karine Beauchamp</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	KARINE BEAUCHAMP Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Karine Beauchamp directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 2 juillet 2019.

(s) Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(s) Alain Jobin
Alain Jobin, maire